

Décision n° 2024-0205
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 26 janvier 2024
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 26 janvier 2024,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2024-0205
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 26 janvier 2024

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199111468	M. JANOT YVON	88 RAON L'ETAPE	1 UHF
199400679	CHEMVIRON FRANCE SAS	07 ST BAUZILE	2 VHF
199507928	EARL JARRIAULT G ET M	17 LE GUA	1 VHF
199602468	M. PEYRON ANDRE	38 LE TOUVET	1 VHF
200201349	DANONE RESEARCH	91 PALAISEAU	2 UHF
200300968	FONCIA SOGIM	83 TOULON	1 UHF
200800707	BAULAT BOIS	73 AILLON LE JEUNE	1 VHF
200900847	M. GRU JEAN	80 MONCHY LAGACHE	1 UHF
201000525	CARRIERES DE BELLECOMBE	73 BELLECOMBE EN BAUGES	1 UHF
201900502	SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL	42 ST PAUL EN JAREZ	1 UHF
201901009	BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS	11 PORT LA NOUVELLE	1 UHF
202200973	SOLUMAT	74 CHAMONIX MONT BLANC	2 UHF
202203286	SOLUMAT	28 CHARTRES	5 UHF
202204245	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	37 TOURS	2 UHF
202301449	SOLUMAT	40 CAPBRETON	1 UHF
202302473	SOLUMAT	67 STRASBOURG	2 UHF
202302920	AICA MERENS L'HOSPITALET	09 MERENS-LES-VALS	1 UHF